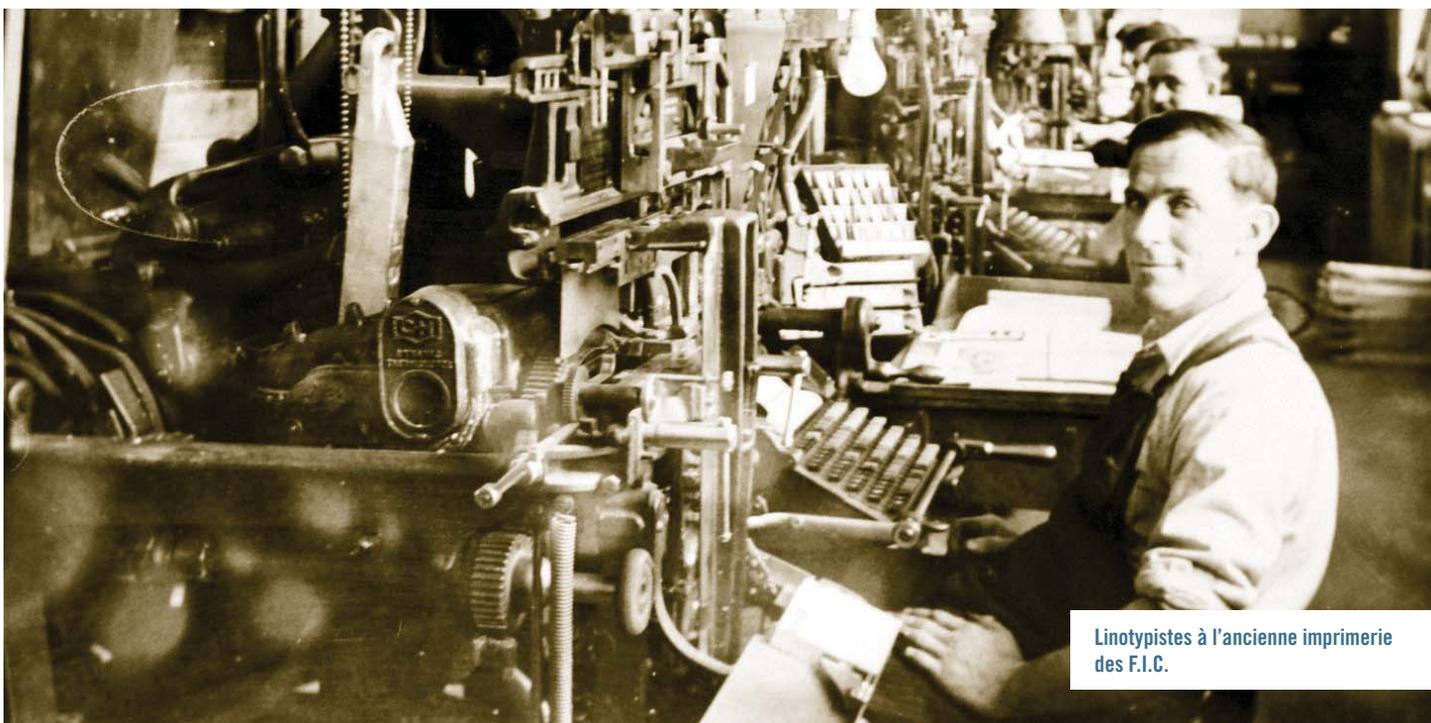


# AU JOUR LE JOUR



Linotypistes à l'ancienne imprimerie des F.I.C.

## À L'INTÉRIEUR

BULLETIN DE LA SHLM | VOLUME XXVII, NUMÉRO 6, JUIN 2015



2

Schuyler – Valrennes  
Une seconde confrontation



5

Le Plan de conservation  
du site patrimonial  
de La Prairie



6

C.A. de la SHLM  
en 2015-2016



7

Compte-rendu du  
50<sup>e</sup> congrès de la Fédération  
Histoire Québec (FHQ)



8

Rafraîchissement  
de notre maquette



8

Nomination  
à la Société d'agriculture



8

Une de nos membres  
honorée par le Lieutenant-  
gouverneur du Québec



## DÉBUT DE LA SAISON ESTIVALE À LA SHLM

Le signe indéniable que l'été est à nos portes est l'arrivée des guides étudiants à la SHLM. Grâce à l'obtention d'une généreuse subvention du programme « Emplois d'été Canada », ils ont commencé leurs activités le 10 juin dernier et nous quitteront pour retourner aux études le 30 août. Cette année, ils seront disponibles pour des visites guidées du site patrimonial déclaré du Vieux La Prairie du mardi au dimanche à 10 h, à 13 h et à 15 h. Afin d'assurer la tenue des visites guidées le lundi, la SHLM a embauché Madame Stéfanie Guérin, qui s'occupera également de la mise en scène et de la confection des costumes de « Marchez dans l'ombre du passé », notre activité de théâtre de rue qui aura lieu les 24 et 31 juillet et les 7 et 14 août. Sur la photo, dans l'ordre habituel : Madame Méloÿse Bruens-Goupil (1<sup>re</sup> saison), Monsieur Alexandre Boivin (2<sup>e</sup> saison), Madame Marianne Bissonnette (4<sup>e</sup> saison) et Madame Stéfanie Guérin (6<sup>e</sup> saison).



# SCHUYLER - VALRENNES

## UNE SECONDE CONFRONTATION

Par Albert LeBeau

**Sept ans après la bataille historique qui eut lieu dans la seigneurie de La Prairie-de-la-Magdeleine, les deux commandants qui s'étaient affrontés en 1691 lors de ce combat épique se retrouvèrent de nouveau face à face ; mais cette fois-ci à Québec, dans un temps de paix, fin mai 1698.**

En effet, accompagné de son traducteur, le révérend Godfredius Dellius, ministre du culte protestant d'Albany, Pieter Schuyler fut mandaté par le nouveau gouverneur de l'État de New York, Monsieur Richard Coote, comte de Bellomont, pour se rendre à Québec. Sa mission : communiquer officiellement au gouverneur de la Nouvelle-France les articles du traité de paix que leurs souverains respectifs avaient conclu l'automne précédent, à la fin de la saison de navigation, le fameux *Traité de Ryswick*.

Après neuf ans de conflit, ce traité, signé le 25 septembre 1697, mettait fin à la guerre de la Ligue d'Augsbourg en Europe. Schuyler était en possession de deux copies de ce traité, une en français et l'autre en latin, à remettre à Monsieur le comte de Frontenac ; et de ce fait, tout acte d'hostilité devait cesser en Amérique du Nord et les deux gouverneurs devaient procéder à un échange de prisonniers, en plus d'avoir l'obligation d'appliquer immédiatement les dispositions du traité dans leurs colonies.

Le 8 mai 1698, Schuyler quitta Albany avec dix-neuf prisonniers français et, via le lac Champlain et le Richelieu, arriva au fort Chambly le 17 mai accompagné de toute sa délégation. Le lendemain, chemin faisant vers La Prairie et ensuite Montréal, il repassa avec ses guides français à *mi-chemin* devant le champ de bataille où il connut la défaite et d'où il s'était enfui le 11 août 1691. Sans en faire mention dans son journal<sup>1</sup>, il y remarqua sûrement, avec la mort dans l'âme, de vieilles croix en bois montées au-dessus d'énormes fosses communes. Celles-ci avaient été creusées par les Français pour enterrer plus de 165 hommes<sup>2</sup> qui avaient donné leur vie lors de ce furieux combat, mais surtout pour ces nombreux New Yorkais ainsi que leurs alliés Mohawks et Mohicans qui avaient vaillamment combattu, mais hélas, qui y avaient trouvé la mort.

Le 18 mai, Schuyler arriva d'abord à La Prairie, puis le lendemain à Montréal, où il remit ses prisonniers et une lettre de la part du comte de Bellomont au gouverneur militaire de la place, Monsieur Louis-Hector de Callières<sup>3</sup>, tout en exigeant en échange la remise des prisonniers anglais et iroquois. Comme seule réponse, Callières lui affirma que toute cette délicate question d'échange de prisonniers devait être débattue lors de sa rencontre avec le gouverneur Frontenac, et il lui offrit, telle la requête écrite de Bellomont, l'usage de sa « *bark* » de fonction pour son transport maritime jusqu'à Québec.

En *barque*, les deux ambassadeurs quittèrent Montréal le 21 mai. Ils arrivèrent à Québec quatre jours plus tard pour y vivre une semaine de rencontres mémorables. L'émissaire du gouverneur de New York remit sa lettre ainsi que les documents du traité au comte de Frontenac et il fut reçu, comme son frère John Schuyler quelques mois plus tard, avec beaucoup de courtoisie par le gouverneur et sa cour.

Le 27 mai 1698, lors des négociations sur les sujets de l'heure, soit la libre circulation des biens entre Albany et Montréal ainsi que l'échange des prisonniers, Schuyler demanda au gouverneur de voir les prisonniers anglais et iroquois qui se trouvaient à Québec. Stupéfaction, devant lui, sur une vingtaine de personnes amenées, seulement deux Anglais voulurent le suivre sur le chemin du retour. La polémique au sujet des Iroquois était due au fait que les Anglais réclamaient les Iroquois comme sujets britanniques tandis que Frontenac, pour des raisons politiques, voyait les Iroquois comme formant une nation indépendante et qu'une paix séparée devait être signée entre l'Iroquoisie et la Nouvelle-France. D'ailleurs, le traité de Ryswick ne fit aucune mention du cas des cinq nations iroquoises.

Lors d'une réception officielle du gouverneur au château Saint-Louis étaient présents certains membres du conseil souverain et du clergé ;

l'évêque de Québec, le supérieur des jésuites, la petite noblesse, l'Intendant Jean Bochart de Champigny ainsi que de nombreux officiers de la Marine pour représenter l'état-major de l'armée. Parmi ceux-ci se trouvait le plus ancien des capitaines des troupes de la Marine dans la colonie, Philippe Clément du Vuault de Valrennes, qui habitait toujours à Québec avec son épouse Jeanne Bissot, petite fille de Louis Hébert.

Le héros de la bataille de La Prairie comptait déjà trente-trois ans de service dans l'armée et, étant donné qu'il était *rempli d'infirmités à la suite de ses longues et dures campagnes*, il avait fait une demande pour obtenir son brevet de pension ainsi que la permission de retourner en France. Du reste, en 1696, Frontenac et Champigny recommandaient Valrennes pour la croix de Saint-Louis, car il avait déjà reçu, en 1692, conséquemment à sa victoire à La Prairie, une gratification de 600 livres de la part du roi Louis XIV.<sup>4</sup>

Valrennes descendait d'une illustre famille militaire française, dont un des quatre premiers maréchaux de France du nom de Clément, et de ce fait, il était souvent très loquace et frondeur. D'ailleurs, lors de la tentative d'invasion navale de l'amiral Phips, en octobre 1690, au moment de la lecture à haute voix de la sommation de Phips de lui remettre Québec dans l'heure, les principaux officiers de la Marine étaient présents. À l'intérieur de l'enceinte du château Saint-Louis, piqué au vif par le parlementaire de Phips, c'est le volubile capitaine de Valrennes, alors qu'il se fit un cri général d'indignation dans la pièce, qui éleva la voix pour dire « *qu'il fallait traiter cet insolent comme l'envoyé d'un corsaire ! ...* ».

L'histoire ne dit pas quels échanges ou confrontations verbales il y eut entre Valrennes et Schuyler, mais selon le *zeitgeist* ou les bonnes mœurs militaires du temps, il est certain que ces deux

anciens protagonistes ont comparé leurs notes sur le détail et la stratégie des leurs lors de cette mémorable confrontation à La Prairie. Il est également certain que devant un auditoire de la Marine aussi aguerris, Schuyler, ce major anglais sans aucune expérience militaire, n'en est pas sorti gagnant.<sup>5</sup>

Indubitablement ébranlé par ses nombreuses conversations avec des gens qui avaient participé à la bataille à La Prairie-de-la-Magdeleine ou écrit à son sujet<sup>6</sup>, Pieter se doutait que sa réputation et son héritage (*legacy*) seraient entachés à tout jamais.<sup>7</sup> Cela étant, sur le chemin du retour, cet homme si fier se donna sûrement comme mission de réhabiliter sa réputation par tous les moyens qu'il avait, ou qu'il aurait, à sa disposition. Les années subséquentes et les circonstances de la vie allaient bien servir ce personnage controversé ; Schuyler aura en effet l'occasion d'amorcer un certain révisionnisme historique.



Pieter Schuyler

Le 12 juin 1698, Schuyler, Delliuss et 25 prisonniers anglais de la région de Montréal quittèrent

La Prairie à nouveau pour Chambly et ensuite en canot pour le retour à Albany et New York. Une fois à New York, Bellomont l'accueillit avec un lot de reproches au sujet d'une très sérieuse plainte qu'il avait reçue de la part de ses alliés iroquois. Ceux-ci s'étaient plaints qu'avant l'arrivée du nouveau gouverneur, Pieter Schuyler et ses complices avaient, par des manœuvres frauduleuses, extorqué de grandes parties du pays des Mohawks. Cette histoire de fraude ainsi que les controverses autour de son expédition in *Canida* en 1691 intensifia les mauvaises relations entre les deux hommes au point que Bellomont eut la ferme intention d'exclure Schuyler du conseil de l'État de New York. La mort prématurée de Bellomont le 17 juillet 1700 sauva Pieter de cette humiliation.

Dame chance sourit de nouveau à Pieter Schuyler, car, à deux reprises par la suite,

il devint gouverneur par intérim de l'État de New York. La première fois, pour quelques semaines en 1710 et ensuite, nommé par ses amis du conseil, pour 14 mois en 1719-1720. C'est une fois au pouvoir qu'il devint le protecteur d'un jeune fonctionnaire du New Jersey engagé comme *Surveyor General* de l'État de New York. Il confia à ce botaniste, du nom de Cadwallader Colden, un premier mandat : écrire l'historiographie des cinq nations iroquoises qui ne fut, par contre, publiée qu'en 1727.<sup>8</sup>

Né en Irlande en 1688, Colden eut accès, comme il l'affirme dans la préface de son œuvre, à tous les documents dans les archives des commissaires des Affaires indiennes d'Albany, ainsi qu'à l'aide de son protecteur. D'entrée de jeu, dans sa *Preface to the First Part*, Colden affirme qu'il ne connaît aucune publication anglaise de leur histoire (Mohawk) autre que celles qui ne sont que de pâles et imparfaites traductions d'auteurs français, qui eux ne connaissent peu de la vérité. Enfin, l'occasion rêvée pour son mentor de façonner ou de réécrire l'histoire, du moins d'en faire un certain révisionnisme historique... D'ailleurs, en 1865, dans la revue américaine « *History Magazine* », John Carvey Palfrey (*New England, IV, 40*) donne cette mise en garde à ses lecteurs ; « *Colden doit être lu avec beaucoup de discernement et être corrigé par les écrits de Charlevoix* ». — Excellent vote de confiance pour cette référence historique !

Qu'en est-il de la vérité selon le jeune auteur Colden, et de son maître à penser, au sujet de la bataille de La Prairie ? Sans aller dans tous les détails, car la liste serait trop longue ; Colden affirme qu'au mois d'août 1691, dès son retour à Albany, Schuyler reçoit un *Onenagunga indian*<sup>9</sup> arrivant de Boston, qui l'informe du désastre de l'opération navale de l'amiral Phips *and his thirty vessels before Québec*.<sup>10</sup> Ceci est une imposture, pure fiction, car cet événement à Québec est survenu un an plus tôt, à la mi-octobre 1690, et non pas à l'été 1691 comme tente de le lui faire croire Schuyler. Cette fourberie littéraire n'a pour but que de réhabiliter la réputation de son protecteur, d'en être même très élogieux en comparant favorablement l'échec de Schuyler au désastre de Phips devant *Kébeck*, et même de faire passer cette amère



défaite lors de son expédition à *Prarie-de-la-Magdalena* pour une victoire.

Dès son arrivée de Londres en septembre 1720, Monsieur William Burnett, le nouveau gouverneur de l'État de New York, encore pris, comme ses prédécesseurs, dans un imbroglio avec l'imposteur Pieter Schuyler, le démit de son poste au Conseil de l'État de New York. Mais, puisqu'il maîtrisait bien la langue iroquoise et qu'il avait un talent reconnu d'habile manipulateur et négociateur, Schuyler demeura jusqu'à la fin de ses jours (d.1724) commissaire des Affaires indiennes d'Albany. Aussi, il est à noter qu'à quatre reprises, entre 1760 et 1775, l'humble et surtout très loyaliste serviteur de sa majesté George III d'Angleterre, Monsieur Cadwallader Colden devint à son tour gouverneur par intérim de l'État de New York.

Le 1<sup>er</sup> mai 1698, le roi Louis XIV accéda à la demande de Monsieur de Valrennes et signa en sa faveur un brevet de pension accompagné d'une somme de 600 livres par année. Le 15 octobre de la même année, Messieurs Frontenac et Champigny confirmèrent au ministre de la Marine que Monsieur de Valrennes se retirait en France dans son domaine de la Poterie.<sup>11</sup> Philippe Clément du Vuault de Valrennes, le héros du plus furieux combat de la longue guerre Franco-Iroquoise, mourut en France le 12 octobre, 1707 alors qu'il

n'avait que 60 ans. Son nom, à juste titre, restera gravé à jamais dans notre mémoire comme celui qui a le mieux inspiré et personnifié certaines paroles de l'hymne national du Canada, à savoir « *ton histoire est une épopée des plus brillants exploits* ».

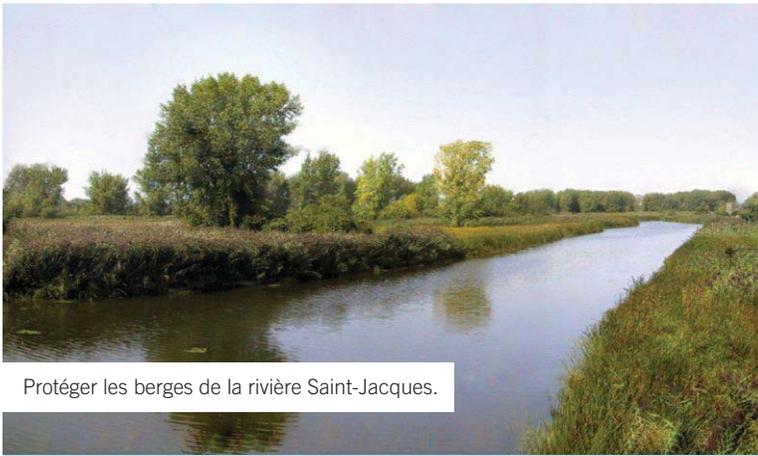
En conclusion, puisque le colonel Richard Ingoldsby, gouverneur par intérim de New York et commandant en chef des troupes, nous confirme que Pieter Schuyler était un militaire incompetent, et que le professeur John Carvey Palfrey nous met en garde contre les écrits et la version des faits de son compatriote, l'historien Cadwallader Colden, il nous restera qu'une seule version crédible pour comprendre la chronologie des événements de l'historique bataille de La Prairie. Cette version est, sans conteste, celle des vainqueurs : celle de nos ancêtres, les miliciens canadiens et les compagnies Franches de la Marine de l'intrépide commandant de bataillon, Philippe Clément du Vuault de Valrennes.<sup>12</sup>

N.B. — Cela étant, il est regrettable que nous tardions à souligner cette grande victoire des nôtres, car, pour presque trois générations, à partir de ce jour où les *Anglais furent contraints de se débander, et que la déroute fut entière*, les troupes et milices de New York et d'Albany ne firent plus aucune tentative concertée pour envahir le territoire du Canada.

À quand l'érection d'un monument digne de nos valeureux combattants et de leur glorieuse victoire militaire ?

Source :

- 1 Journey and Negotiation at Canada, - Pieter Schuyler, July 22, 1698.
- 2 Le 12 août 1691, le marguillier responsable à La Prairie, Claude Caron « *en trouva le lendemain 15 morts presque en un tas... le tout va jusqu'à 130 tant Anglois que Sauvages...* » — Bénac, 2 sept, 1691. — « *et nous perdîmes environ trente-sept. Comme M. de Vallerenne travaillait à faire enterrer les Français morts, et à Faire des brancards pour porter les blessés, arriva M. de la Chassagne, presque à la nuit* » — Gédéon de Catalogne, Lieutenant de la Marine.
- 3 À Ryswick, ville hollandaise des faubourgs de La Haye, son frère François de Callières était un des quatre ministres plénipotentiaires de Louis XIV et signataire du traité.
- 4 « *Le sieur de Valrennes vous fait lui-même ses très humbles remerciements des grâces que vous lui avez procurées...* » — Frontenac, 5 septembre 1692. Correspondance générale, Canada, vol 11.
- 5 « *Valrennes les fit plier et les mit entièrement en déroute, leur ayant tué plus de six vingts (120) hommes sur la place parmi lesquels il y avait cinq ou six de leurs principaux chefs tant Anglois que Sauvages, blessé un beaucoup plus grand nombre, pris un de leurs drapeaux et fait quelques prisonniers.* » — Frontenac au ministre de la Marine, 20 octobre, 1691.
- 6 Charles de Monseignat, premier secrétaire de Frontenac était également présent. Trois jours après la bataille du 11 août 1691, son compte rendu, tel que relaté par le commandant De Valrennes, fait la description détaillée de cette bataille. Frontenac affirmait quant à lui, que « *...depuis l'établissement de la colonie, il ne s'est rien passé en Canada d'aussi fort ni de si vigoureux et l'on peut dire que le Sieur de Vallerennes a conservé la gloire des armes du Roi et procurer un grand avantage au pays...* » — Archives des colonies, CIA, vol. 11.
- 7 « *Quoi qu'il était brave, Schuyler n'était pas un militaire, les Français avaient observés le mauvais comportement et l'indiscipline de ses troupes sur le champ de bataille* ». — Richard Ingoldsby, colonel et commandant en chef des troupes de l'État de New York. — Colden, Vol II, Chapitre IX.
- 8 The History of the Five Indian Nations depending on the State of New York in America. Colden - New York, 1727.
- 9 Les moteurs de recherches nous informent que ce nom est inexistant et ne correspond à aucun document.
- 10 ditto... Volume II, Chapter VI — *The English attack Montreal by Land, in Conjunction with the Indians, and Quebec by Sea.*
- 11 Bulletin des Recherches Historiques, Vol. XI, No. 7, Juillet 1905.
- 12 Il y a également l'importante contribution de nos alliés autochtones... voir *Nos alliés « Sauvages » et la grande bataille de La Prairie* (SHLM — *Au Jour le Jour*, Volume XXVI, Numéro 8, OCTOBRE 2014). <http://www.shlm.info/images/upload/bulletins/226.pdf>



Protéger les berges de la rivière Saint-Jacques.



Entretien des vieux édifices.

# LE PLAN DE CONSERVATION DU SITE PATRIMONIAL DE LA PRAIRIE

Par Gaétan Bourdages

À la suite des pressions exercées à l'époque par les membres de la Société d'histoire de La Prairie (sic) et la municipalité, le Vieux La Prairie a été déclaré arrondissement historique en 1975. Bien que le projet domiciliaire GOREDCO (Gulf Oil Real Estate Development Company) n'avait pas encore été réalisé lors de la déclaration de l'arrondissement historique, il était perçu comme une menace, car on jugeait qu'il encerclerait le village. Seule une partie de ce projet a finalement été réalisée et constitue aujourd'hui le quartier de la Cité.

Deux autres raisons motivèrent à l'époque la déclaration de l'arrondissement historique : le mauvais état et la dégradation des maisons et des infrastructures du Vieux La Prairie, et « *la mise en œuvre prochaine, par la municipalité, du programme de rénovation urbaine et la possibilité d'intégrer les deux opérations en vue de respecter au mieux, les objectifs d'un éventuel plan de sauvegarde* ». <sup>1</sup>

Depuis 1975, de multiples interventions (restaurations, rénovations, incendies, démolitions, fouilles archéologiques, enfouissement des fils, réfection des infrastructures et du mobilier urbain, etc.) ont largement modifié l'apparence générale du Vieux La Prairie. À l'automne 2012, l'adoption de la nouvelle loi sur le patrimoine culturel transformait l'arrondissement historique en site patrimonial et obligeait le ministre à établir « *avec toute la diligence possible pour chaque site patrimonial classé, un plan de conservation qui renferme ses orientations en vue de la préservation, de la réhabilitation et de la mise en valeur*

*de ce site, et ce, en fonction de sa mise en valeur patrimoniale et de ses éléments caractéristiques* ». <sup>2</sup>

C'est seulement à la fin de mars dernier, soit près de trois ans après l'adoption de la loi, que le Ministère de la Culture soumettait enfin à la consultation publique une première version du plan de conservation du site patrimonial de La Prairie. Selon Monsieur Yves Lefebvre, président du Conseil du patrimoine culturel du Québec, avant la loi adoptée en 2012, rien n'obligeait le ministre à présenter un tel plan de conservation.

*Le plan de conservation est d'abord destiné à guider les décisions de la ministre lors de l'autorisation d'interventions prévues aux articles 64 et 65 de la Loi sur le patrimoine culturel. Il s'adresse également aux citoyens, promoteurs et représentants municipaux qui pourront s'y référer lors de la planification d'interventions sur le territoire du site patrimonial de La Prairie. [...] Le plan de conservation ne se substitue pas aux outils de planification ou de réglementation mis*

*à la disposition des municipalités pour gérer l'aménagement de leur territoire.* <sup>3</sup>

Une première rencontre publique fut donc tenue à La Prairie le 15 avril 2015, rencontre à laquelle assistèrent une quarantaine de personnes, dont quatre membres du Conseil du patrimoine culturel et deux représentants du Ministère de la Culture, lesquels sont les auteurs du plan de conservation. Les intervenants devaient donc s'adresser à la fois aux auteurs du plan de conservation ainsi qu'aux membres du Conseil du patrimoine culturel, ce qui n'était pas sans causer un peu de confusion. D'ailleurs, Monsieur Lefebvre dut préciser à quelques reprises que le rôle du Conseil était d'entendre les remarques liées à la première version du plan de conservation et de recevoir par la suite les différents mémoires qui seraient présentés, afin, éventuellement, de faire à la ministre, Madame Hélène David, des recommandations au sujet de la version définitive du plan de conservation ainsi que de toute autre question relative à l'avenir du site patrimonial de La Prairie.

Peu de personnes prirent la parole au cours de cette première rencontre du 15 avril. Monsieur Donat Serres, maire de la municipalité, souligna les difficultés liées à la restauration et au développement de l'ancien site de l'entreprise Rose & Laflamme. « La décontamination des sols et les fouilles archéologiques représentent des coûts qui dépassent largement la capacité de payer des citoyens ». Il est donc impensable de réaliser de tels travaux sans l'apport d'une aide financière substantielle. Or, chaque fois qu'il était question d'argent de la part d'un intervenant, les réponses des représentants du Ministère et des membres du Conseil du patrimoine étaient toujours très prudentes et plutôt laconiques : « *c'est sûr qu'on est là pour accompagner nos partenaires dans la préservation du patrimoine* », a répondu l'un des deux représentants du Ministère.

Au cours de cette même soirée, Monsieur Frédéric Hottin, archéologue au Musée d'Archéologie de Roussillon, a réclamé que les cinquante-cinq sites archéologiques répertoriés dans le plan de conservation soient mieux définis et que les résidents du Vieux La Prairie soient clairement informés de ce que cela signifie pour eux lorsque d'éventuels travaux sur leur propriété risquent de perturber l'un des sites inventoriés.

À titre de représentant de la SHLM, nous avons d'abord souligné aux auteurs du Plan de conservation les nombreuses inexactitudes historiques contenues dans leur document. Lorsqu'il fut question du bruit engendré par l'autoroute 132, on nous a répondu que ce problème relevait du ministère des Transports, mais que

l'apparence d'un éventuel mur antibruit était du ressort du ministère de la Culture. Dans la suite de l'échange, d'autres sujets ont été abordés de façon sommaire (la signalisation, le périmètre protégé, l'aide financière aux résidents, les berges de la rivière Saint-Jacques, etc.) le président du Conseil du patrimoine nous invitant à présenter un mémoire avant le cinq mai suivant, un document qui serait par la suite résumé oralement lors d'un dernier tour de table le 15 mai 2015.

C'est ainsi que six mémoires furent exposés au cours de la soirée du 15 mai, trois étant dus à des résidents du site patrimonial, soit Madame Anne-Marie Chopin, Monsieur Michel Gauthier et Monsieur Olivier Reffo. La ville de La Prairie, le Musée d'archéologie de Roussillon ainsi que la SHLM conjointement avec l'Assemblée de fabrique de la Nativité de la Sainte-Vierge ont également présenté leur argumentation.

Il serait vain de prétendre ici rendre justice à tous ces documents. Nous nous limiterons donc à une simple nomenclature des principales recommandations soumises, y incluant au passage celles contenues dans le document conjoint de la SHLM et de l'Assemblée de fabrique :

- Le ministère de la Culture doit avoir les moyens de ses ambitions et s'assurer que les propriétaires du Vieux La Prairie aient accès aux appuis financiers et techniques nécessaires au respect des règles édictées par ce même ministère. Car, actuellement les propriétaires sont bien seuls, mal informés, mal accompagnés et en manque de ressources.

- La signalisation indiquant la présence d'un site patrimonial doit être améliorée et conforme à la nouvelle appellation.
- Le problème du bruit occasionné par la proximité de l'autoroute 132 doit être considéré comme vital et urgent à résoudre.
- Nous souhaitons que le périmètre du site patrimonial soit modifié de façon à y inclure les berges de la rivière Saint-Jacques (un tronçon de 4 km est accessible de l'embouchure jusqu'au-delà de l'autoroute 30) et à en exclure le quartier de la Citière. De plus, il serait justifié d'élargir le site patrimonial à des axes et à des bâtiments désignés : chemin Saint-Louis, Fontarabie, la Bataille et une partie du chemin de Saint-Jean.
- Puisque le site patrimonial demeure peu fréquenté malgré tous les investissements et les efforts fournis depuis quarante ans, il est impératif que de sérieux efforts soient consacrés à mieux faire connaître le site auprès de la population locale et régionale (dépliant d'information, publicité, animation, etc.).
- Malgré l'importance du périmètre concerné, il ne semble pas y avoir d'intention manifeste à régler de façon prioritaire le cas du site Rose & Laflamme. Nous souhaitons qu'à l'avenir, et particulièrement pour la restauration du site Rose & Laflamme, le ministère de la Culture prenne en compte les avis des citoyens et des associations locales, dont la Société d'histoire, qu'un tel dossier pourrait intéresser. On oublie trop souvent que



Protéger certains bâtiments situés à l'extérieur du site patrimonial.

L'entreprise Rose & Laflamme.

le milieu est riche d'inventivité et d'imagination. Il faut à tout prix éviter de dénaturer la vocation du Vieux La Prairie en rétablissant la trame urbaine du site Rose & Laflamme. D'ailleurs, il est raisonnable de croire que l'apparition de techniques plus récentes et moins invasives pourrait permettre de décontaminer les sols à moindres coûts.

- Afin de préserver l'intégrité des bâtiments anciens, il faudrait interdire le passage des véhicules lourds et réduire la vitesse sur la rue Saint-Henri par l'installation de dos d'âne.

De nombreuses suggestions ont également été soumises afin de redynamiser et de mieux faire connaître le site patrimonial : fouilles archéologiques pour situer et reconstruire le moulin banal, reconstituer le secteur de la petite gare de 1836, proposer des visites commentées sur une tablette électronique, permettre la création de commerces associés au capital historique (recettes d'antan, objets et vêtements artisanaux, présentations de métiers anciens, etc.), reconstruire une partie de la palissade derrière le Musée d'archéologie, etc.

Compte tenu de tout ce qui précède, il apparaît clairement que les rédacteurs du Plan de conservation ont manifesté un intérêt exclusif pour la conservation du patrimoine immobilier et une préoccupation sans équivoque pour la richesse archéologique du Vieux La Prairie. Hélas, ce choix trahit chez eux une méconnaissance évidente du milieu et une ignorance des sensibilités locales. Avant d'être un rassemblement de bâtiments anciens, le plus ancien quartier de La Prairie est d'abord un milieu de vie aux interactions complexes et nul ne peut se borner à le traiter uniquement comme un seul ensemble architectural et archéologique. Les résidents du vieux quartier méritent que la municipalité et le ministère de la Culture les considèrent comme de véritables partenaires.

Source :

- 1 Dossier de déclaration de l'arrondissement historique, p. 68
- 2 Loi sur le patrimoine culturel, Chapitre III, Section IV. Classement des biens patrimoniaux, article 37
- 3 Plan de conservation du site patrimonial de La Prairie, page 9



## C.A. DE LA SHLM EN 2015-2016

Votre nouveau C.A. vous souhaite un très bel été et vous invite à participer aux activités estivales de la SHLM. Sur la photo, dans l'ordre habituel : M. Jonathan Trottier (2<sup>e</sup> vice-président), M. Stéphane Tremblay (président), M. Albert Juneau (secrétaire), M. Jean-Pierre Labelle (trésorier) et M. Gilles Blanchard (1<sup>er</sup> vice-président).

## COMPTE-RENDU DU 50<sup>E</sup> CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION HISTOIRE QUÉBEC (FHQ)

Par Stéphane Tremblay

Cette année, le congrès de la Fédération Histoire Québec, dont notre Société d'histoire est membre, avait lieu à l'hôtel Universel de Rivière-du-Loup, les 15, 16 et 17 mai derniers. La tenue de ce congrès coïncidait également avec les cinquante années de fondation de la Fédération Histoire Québec. Ce congrès avait pour thème « 50 ans d'histoire : du Souvenir au Devenir ».

Lors du banquet de clôture, la FHQ a dévoilé le nom des lauréats de ses différents prix d'excellence pour l'année 2014-15 :

- Le prix Rodolphe-Fournier (prix de la Chambre des notaires du Québec pour la promotion de la recherche en histoire du notariat) a été remis à Madame Éliane Labastrou, de la Société de patrimoine et d'histoire de l'Île-Bizard et de Sainte-Geneviève pour sa recherche afin d'établir l'historique des terres concédées (chaînes de titres) sur l'Île-Bizard, du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours.
- Le prix Léonidas-Bélanger (prix soulignant la réalisation d'un ouvrage historique lors d'une année impaire ou l'organisation d'un événement à caractère historique lors d'une année paire) a été remis à la Société historique de Cap-Rouge pour l'organisation de l'événement « Le Tracel de Cap-Rouge ».
- Le prix Honorius-Provost vise à reconnaître et à mettre en valeur le travail bénévole d'individus œuvrant au sein des Sociétés membres de la fédération. Cette année, Madame Huguette Langlois, bénévole au sein du comité de la vente de livres usagés de la SHLM, était en nomination. Le prix Honorius-Provost a été remis à Monsieur Rémi Morissette de la Société d'histoire de Neuville.



Sur la photo prise lors du banquet, nos représentants ont passé la soirée avec les délégués d'une Société située de l'autre côté du fleuve, presque en face de la SHLM. Dans l'ordre habituel : Monsieur Stéphane Tremblay (président de la SHLM), Monsieur Bernard Billon et Madame Marie Gagné (membres de la SHLM), Monsieur Gilles Lepage, Madame Sylvie Samson et Madame Lucie Desroches (présidente, registraire et administratrice de la Société d'histoire et de généalogie de Verdun).

### RAFRAÎCHISSEMENT DE NOTRE MAQUETTE



Grâce à Madame Dominique Farley, une artiste ayant bénévolement proposé ses services durant la saison morte (novembre à avril), notre maquette du fort de La Prairie a fait peau neuve. Auparavant, la couleur prédominante de notre maquette était le beige. À la suite des retouches de Madame Farley, notre

maquette est maintenant beaucoup plus réaliste ; la végétation et les sentiers ayant leurs propres couleurs dominantes. Avec l'arrivée des guides étudiants, nos locaux seront ouverts tous les jours cet été. Profitez-en pour venir admirer le travail de Madame Farley.

### NOMINATION À LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE



Après avoir occupé les fonctions de secrétaire-trésorier à la Société d'agriculture du comté de La Prairie depuis une dizaine d'années, Monsieur Rolland Des Noyers a récemment invité Monsieur Jean-Pierre Yelle à le remplacer dans ses fonctions. Originaire d'une grande famille de cultivateurs de Saint-Rémi, Monsieur Yelle, qui est un membre très impliqué à la Société d'histoire depuis de nombreuses années, était tout désigné pour occuper ce poste. Après une période

de formation de quelques mois, l'heureux élu entrera officiellement en fonction en octobre prochain. Parmi les nombreuses tâches associées à cette fonction, Monsieur Yelle devra rédiger les procès-verbaux des réunions des directeurs, assurer la correspondance, tenir les comptes et collaborer à l'organisation des différentes activités de la Société : concours de labours, fermes fleuries, conservation des sols, etc. Nous souhaitons à Monsieur Yelle beaucoup de bonheur auprès des agriculteurs du comté.

### UNE DE NOS MEMBRES HONORÉE PAR LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR DU QUÉBEC



Toutes nos félicitations à Madame Patricia McGee Fontaine qui a reçu, le 9 mai dernier, la médaille d'argent des aînés, remise par le Lieutenant-gouverneur du Québec en reconnaissance de l'engagement bénévole, de la détermination et du dépassement de soi.

Madame McGee Fontaine œuvre à la SHLM depuis bientôt 40 ans. Elle a déjà été présidente de notre organisme et elle est responsable de la mise sur pied de plusieurs fonds d'archives (fonds Élysée Choquet, fonds des Biens des Jésuites...) ainsi que de plusieurs activités généalogiques (Club de généalogie). Merci à la municipalité de La Prairie pour la mise en candidature de Madame McGee Fontaine.

Dans l'ordre habituel sur la photo : Monsieur Donat Serres (maire de La Prairie), Son Honneur Monsieur Pierre Duchesne (Lieutenant-gouverneur du Québec) et Madame Patricia McGee Fontaine (au centre).



## AU JOUR LE JOUR

### Éditeur

Société d'histoire de  
La Prairie-de-la-Magdeleine

### Dépôt légal 2002

Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISSN 1499-7312

### COLLABORATEURS :

#### Coordination

Johanne Doyle

#### Rédaction

Gaétan Bourdages  
Albert LeBeau  
Stéphane Tremblay

#### Révision linguistique

Stéphanie Guérin

#### Design graphique

François-B. Tremblay  
www.bonmelon.com

#### Impression

SHLM

#### Siège social

249, rue Sainte-Marie  
La Prairie (Québec), J5R 1G1

#### Téléphone

450 659-1393

#### Courriel

info@shlm.info

#### Site Web

www.shlm.info

Les auteurs assument l'entière  
responsabilité de leurs articles.